

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	23
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	34
Date de la convocation	14/02/2025
Certifié exécutoire le	24/02/2025
Date d'affichage	25/02/2025
Envoyé en préfecture le	25/02/2025

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

Véronique, BORT Jean-Pierre, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion, PETIT Christophe, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BOUCHOT Thomas, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie, CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (représenté), JAMILLOUX VERDIER Simone (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), JANICOT Véronique, JARRIGE Didier (donne procuration à LE MEUR Marion), LACHAUD Sylvie (donne procuration à GAGE Pascal), MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), PLAS Marcel, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), URBAIN Jean-Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), VIGROUX SARDENNE Josiane (donne procuration à JENTY Philippe).

ELU PRESENT SANS VOTE : COIGNAC Sébastien.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

16-2025 Motion de soutien à la Section Aérienne de la Gendarmerie (SAG) d'Egletons.

Samedi 15 février 2025, les élus locaux, les représentants des forces de sécurité et de secours, et de nombreux citoyens corréziens se sont réunis pour témoigner leur attachement à la Section Aérienne de Gendarmerie (SAG) d'Egletons, concernée par deux fermetures temporaires en 2025.

Ouverte sous l'impulsion de Jacques Chirac, la SAG d'Egletons fêtera cette année ses 50 ans d'existence. Pourtant, dès le mois prochain et pour durée d'un mois et demi, un hélicoptère Ecureuil B2 quittera la Corrèze pour rejoindre la base d'Amiens et ne permettra donc plus d'assurer de missions sur le territoire.

Considérant le rôle essentiel que joue la SAG d'Egletons dans le dispositif de sécurité civile et de protection des populations sur le territoire corrézien et dans sept départements voisins, notamment en matière de :

- Appui aux opérations de maintien de l'ordre ;
- Recherche et secours aux personnes disparues dans les zones difficiles d'accès ;
- Surveillance des espaces ruraux et forestiers particulièrement exposés aux risques d'incendie.

Considérant que la décision de fermeture temporaire de la SAG d'Egletons, du 10 mars au 27 avril et du 13 octobre au 30 novembre 2025, s'inscrit dans un contexte de vieillissement de la flotte d'hélicoptères « Ecureuil » due à l'absence d'anticipation et de budgétisation claire de l'Etat pour leur remplacement par des appareils modernes.

Considérant que cette fermeture temporaire, bien que présentée comme une mesure d'adaptation, entraîne une dégradation immédiate de la couverture aérienne, une diminution de la réactivité des secours, et donc une perte de chance pour les Corréziens accidentés notamment lors d'interventions en milieux escarpés et d'opérations d'urgence menées par le SDIS de la Corrèze.

La Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources :

- Dénonce fermement la lourde responsabilité de l'Etat et son incapacité à garantir la pleine disponibilité des moyens aériens de la Gendarmerie qui conduisent aujourd'hui à des fermetures pénalisantes pour les huit départements ruraux couverts par la SAG d'Egletons.
- Demande des engagements clairs de la part du Gouvernement sur le renouvellement des hélicoptères de la SAG ainsi que sur la garantie de la pérennité de la base.

- Réaffirme la nécessité de reconsidérer la fermeture de la SGA, afin d'assurer une continuité optimale du service aérien sans interruption préjudiciable à la sécurité des populations sur nos territoires.

Fait à Treignac le 26/02/2025

Le Président, Philippe JENTY

